



RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00197
Numéro SIREN : 388 748 931
Nom ou dénomination : 20 20 TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2014 sous le numéro de dépôt 5083

20-20 TECHNOLOGIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES
ESPACE GUIDETTI, 06370 MOUANS SARTOUX**

RCS CANNES 388 748 931

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le

27 NOV. 2014

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 1^{er} / 05 / 2014

Le 1^{er} / 5 / 2014

A 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société 20-20 TECHNOLOGIES se sont réunis à LAVAL (QUEBEC), sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Philippe LAZIOSI
Monsieur Mark GOLDSTEIN
Monsieur Kevin COLLINS
Monsieur Charles-André TESSIER

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Monsieur Mark GOLDSTEIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philippe LAZIOSI remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil d'administration adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Le Président expose au Conseil d'administration qu'il entend renoncer à son mandat de Président et lui fournit les raisons de sa démission.

Puis il demande au Conseil d'administration de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Philippe LAZIOSI
Né à MARSEILLE le 19 juillet 1970
De nationalité française
Demeurant 89 chemin de la Tête de Lion Saint Jacques
06130 GRASSE

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers à l'égard desquels il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Dans les rapports avec la Société et sans que cette limitation soit opposable aux tiers, le Président devra obtenir l'autorisation préalable et écrite du conseil d'administration avant la conclusion des actes suivants :

- Acquisition, cession, apport, prise ou mise en location-gérance de tous biens immobiliers, fonds de commerce ou droits à bail,
- Création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société ;
- Souscription, acquisition, cession ou modification de participation dans toutes sociétés, filiales, entreprises ou groupements quelconques ;
- Cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société,
- Conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ;
- Emprunts et/ou investissements quelconques portant sur une somme supérieure à 50.000 € ou quelque soit son montant dès lors que l'opération ne figure pas dans le budget prévisionnel ;
- Conclusion de toutes conventions réglementées entre la Société et l'un de ses dirigeants ou associés ;
- Conclusion de tous contrats importants ayant notamment des conséquences sur l'organisation et/ou l'activité de la Société tels que par exemple les contrats de franchise ou les contrats d'externalisation de services,
- Conclusion des contrats de travail sur les postes clés de la Société ainsi que tout recrutement en contrepartie d'une rémunération annuelle brute supérieure à 36.000 €, non prévue par le budget prévisionnel,
- Définitions ou modifications de la politique de rémunération des collaborateurs non prévues dans le budget prévisionnel (y compris la rémunération des dirigeants) à l'exception des augmentations courantes dans le cadre de la gestion normale et habituelle ;
- Et d'une manière générale, toute décision susceptible de modifier de manière significative les orientations stratégiques de la Société et non prévue dans le budget prévisionnel.

L'autorisation du conseil d'administration résultera de tous moyens de preuve, notamment de consultation électronique (email).

REMUNERATION DU PRESIDENT

Le Conseil d'administration décide que Monsieur Philippe LAZIOSI ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat de Président.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Le Conseil d'Administration rappelle que Monsieur Philippe LAZIOSI a été engagé par la société, par un contrat de travail à durée indéterminée prenant effet le 22/08/92 en qualité de Directeur Général

Le Conseil confirme les fonctions salariales exercées par Monsieur Philippe LAZIOSI et en conséquence confirme la poursuite de ce contrat de travail. A ce titre, il continuera de percevoir un salaire mensuel dont le montant s'élève à ce jour à la somme brute de 22520 €.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'administration au moins.


Monsieur Mark GOLDSTEIN



Monsieur Philippe LAZIOSI

Bon pour acceptation des fonctions de Président

*Bon Pour Acceptation des fonctions de
Président*



523

Arrivé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
27 NOV. 2014

20-20 TECHNOLOGIES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 323 CHEMIN DES PLAINES
ESPACE GUIDETTI, 06370 MOUANS SARTOUX**

RCS CANNES 388 748 931

26 9/12

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 11 5 / 2014

Le 11 5 / 2014,
A 10 heures,

La société TECHNOLOGIES 20-20 Inc., Société de droit canadien, ayant son siège social 400, Armand FRAPPIER, H7V 4B4, LAVAL (QUEBEC), représentée par Monsieur Mark GOLDSTEIN,

Associée unique de la société 20-20 TECHNOLOGIES,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'administration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique nomme en qualité de nouveaux membres du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Philippe LAZIOSI
Demeurant 89 chemin de la Tête de Lion Saint Jacques
06130 GRASSE

Monsieur Mark GOLDSTEIN

Demeurant 1 Manning Way, Sharon
MA 02067, U.S.A.

Monsieur Kevin COLLINS

Demeurant 152 Killam Hill Road, Boxford
MA 01921, U.S.A.

Monsieur Charles-André TESSIER

Demeurant 198 ave. Willowdale Orléans
Québec, Canada, H3T 1E9

étant précisé que les fonctions de Monsieur Jean-François GROU, administrateur démissionnaire, ont cessé en date du 1 novembre 2012.

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jörg WITTHUS de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

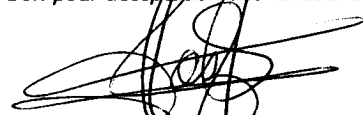
DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Philippe LAZIOSI

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'administration



Monsieur Mark GOLDSTEIN

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'administration



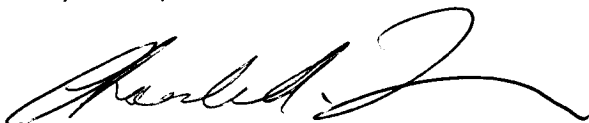
Monsieur Kevin COLLINS

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'administration



Monsieur Charles-André TESSIER

Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'administration



Po/TECHNOLOGIES 20-20 Inc.